

## **Demande de permis unique pour une station d'épuration chez Dicogel à MOUSCRON**

### **Brève description du projet**

---

<u>Projet</u> :	Construction, exploitation et régularisation d'une station d'épuration des eaux usées industrielles et déversement des eaux usées industrielles après l'épuration en eau de surface
<u>Localisation</u> :	rue de la Bassée, 3
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'activité économique industrielle et zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel
<u>Demandeur</u> :	DICO GEL s.a.
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	ABV Environment

### **Contexte de l'avis**

---

<u>Date de réception du dossier</u> :	25 avril 2017
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I <sup>er</sup> du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 <sup>er</sup> , § 1 <sup>er</sup> , alinéa 2 du CWATUP 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

**1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET**

**La CRAT émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.**

La CRAT constate que le projet consiste à régulariser une nouvelle station d'épuration en vue de recycler une partie des eaux usées épurées dans le processus de production. Cela permettra notamment d'avoir une gestion intégrée des eaux de l'entreprise. Cette installation s'inscrit dans le prolongement de l'entreprise existante et limite ses impacts sur l'environnement par la prise en compte des recommandations émises dans l'étude d'incidences.

La CRAT insiste toutefois pour que le demandeur soit plus vigilant quant à la planification de ses autorisations à obtenir dans le cadre de son exploitation.

**2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES**

**La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.**

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de manière approfondie les différents compartiments environnementaux.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président